

# FORUM MONDIAL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS À DES FINES FISCALES

Dernière mise à jour : 12 janvier 2026

## ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS (EAR) : STATUT DES ENGAGEMENTS<sup>1</sup>

JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2017 (49)
Allemagne, Afrique du Sud, Anguilla, Argentine, Belgique, Bermudes, Bulgarie, Colombie, Corée, Croatie, Chypre <sup>2</sup> , Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, îles Caïmanes, îles Féroé, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexico, Montserrat, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Slovénie, Suède, Tchéquie
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2018 (51)
Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan <sup>3</sup> , Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine (République populaire de), Costa Rica, Curaçao, Dominique, Émirats arabes unis, Groenland, Grenade, Hong Kong (Chine), îles Cook, îles Marshall, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Macao (Chine), Malaisie, Maurice, Monaco, Nauru <sup>4</sup> , Nouvelle-Zélande, Niue <sup>4</sup> , Pakistan <sup>3</sup> , Panama, Qatar, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Singapour, Sint Maarten, Suisse, Trinité-et-Tobago <sup>4</sup> , Turquie, Uruguay, Vanuatu
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2019 (2)
Ghana <sup>3</sup> , Koweït <sup>5</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2020 (3)
Nigéria <sup>3</sup> , Oman <sup>5</sup> , Pérou <sup>3</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2021 (3)
Albanie <sup>3, 7</sup> , Équateur <sup>3</sup> , Kazakhstan <sup>6</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2022 (2)
Jamaïque <sup>3</sup> , Maldives <sup>3</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2023 (3)
Jordanie <sup>4, 6</sup> , Monténégro <sup>4, 6</sup> , Thaïlande <sup>6</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2024 (4)
Géorgie <sup>3</sup> , Kenya <sup>3</sup> , Moldavie <sup>3</sup> , Ukraine <sup>3</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2025 (5)
Arménie <sup>3</sup> , Maroc <sup>8</sup> , Ouganda <sup>3</sup> , Rwanda <sup>3</sup> , Sénégal <sup>3, 4</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2026 (1)
Cameroun <sup>3</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2027 (3)
Mongolie <sup>3</sup> , Papouasie-Nouvelle-Guinée <sup>3</sup> , Paraguay <sup>3</sup>
JURIDICTIONS ENGAGÉES À ENTREPRENDRE LES PREMIERS ÉCHANGES EN 2028 (3)
Fidji <sup>3</sup> , Tunisie <sup>3</sup> , Zambie <sup>3</sup>

FORUM MONDIAL SUR  
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE  
RENSEIGNEMENTS À DES FINES FISCALES**

**PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUXQUELS IL N'A PAS ÉTÉ DEMANDÉ DE S'ENGAGER ET N'AYANT PAS ENCORE FIXÉ DE DATE POUR LA  
PREMIÈRE ANNÉE D'ÉCHANGES (42)**

Algérie, Angola, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Eswatini, Gabon, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Lesotho, Libéria, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Ouzbékistan, Palaos, Philippines, République démocratique du Congo, République dominicaine, Serbie, Sierra Leone, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad, Togo, Viet Nam, Zimbabwe

**Notes :**

<sup>1</sup> Les États-Unis ont entrepris des échanges automatiques de renseignements en vertu de la FATCA à partir de 2015 et ont conclu des accords intergouvernementaux (AGR) avec d'autres juridictions pour ce faire. Les AGR de modèle 1A conclus par les États-Unis reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique de renseignements réciproque avec les juridictions partenaires. Ces accords incluent également un engagement politique à poursuivre l'adoption de règlements et à défendre et soutenir une législation adaptée pour atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique réciproque.

<sup>2</sup> Note de la République de Türkiye : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Remarque de tous les États membres de l'Union européenne de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

<sup>3</sup> Pays en développement n'hébergeant pas de centre financier et auxquels aucune date d'engagement n'a été demandée renseignements, mais qui l'ont fait volontairement.

<sup>4</sup> Ces juridictions n'ont pas encore commencé les échanges.

<sup>5</sup> Pays développés qui ont rejoint le Forum mondial après que le processus d'engagement ait été mené en 2014. Il leur a donc été demandé de s'engager à respecter un échéancier précis au moment de leur adhésion.

<sup>6</sup> La Jordanie, le Kazakhstan, le Monténégro et la Thaïlande ont été soumis au processus du Forum mondial visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en œuvre de la norme EAR. S'ils ont été jugés pertinents, ils auraient dû s'engager à échanger dans le cadre de la norme EAR selon un calendrier précis. Ils se sont toutefois volontairement engagés à mettre en œuvre la norme EAR.

<sup>7</sup> L'Albanie s'est volontairement engagée pour 2021, mais a commencé les échanges dès 2020.

<sup>8</sup> Le Maroc s'est engagé volontairement à commencer les échanges en 2025, mais n'a pas encore échangé. En 2025, le Maroc a également été identifié comme une juridiction pertinente pour la mise en œuvre de la norme EAR dans le cadre du processus du Forum mondial. Ce processus identifie 2028 comme l'année appropriée pour les premiers échanges au titre de la norme EAR et par conséquent, le Maroc devrait commencer les échanges au plus tard en 2028.